

DÉPARTEMENT DE L'EURE - ARRONDISSEMENT DE BERNAY

## INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

L'an deux mil dix-sept, le vingt-deux juin à 18 heures, les représentants de l'Intercom de Bernay Terres de Normandie se sont réunis à la salle des fêtes de Beaumont le Roger sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, conformément aux articles L.5211-1, L.5211-6 et L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables en la matière.

Date de convocation : le mercredi 14 juin 2017.

Nombre de délégués en exercice : **128**

Nombre de présents : **98**

Nombre de Pouvoirs : **17**

Nombre de Votants : **115**

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Titulaires :

M. DESHAYES Claude, Mme DROUIN Colette, Mme MABIRE Dominique, M. LE ROUX Jean-Pierre, M. MATHIERE Philippe, Mme LECONTE Anne-Marie, M. FINET Pascal, Mme BLOTIERRE Julie, M. BONAMY Jean-Hugues, M. DIDTSCH Pascal, M. FROIDMONT Pascal, M. SOURDON André, Mme TURPIN Annie, Mme VAGNER Marie-Lyne, Mme VANDERHOEVEN Sandrine, M. WIRTON Philippe, M. DESHAYES Edmond, M. GIFFARD Franck, M. BEURIOT Valéry, Mme BINET Brigitte, M. CHOLEZ Manuel, Mme LEROUVILLE Janine, M. MADELAINE Pascal, M. MORENO José, M. PORTAIS Alain, M. BONNEVILLE Roger, M. SCRIBOT Frédéric, Mme ROCFORT Françoise, M. HAUTECHAUD Patrick, M. CHAUVIN Pierre, Mme CARISSAN Béatrice, M. LECOQ Didier, M. DAVID Jean-Luc, M. VAN DEN DRIESSCHE André, M. ROEHM Sébastien, M. CIVEL Dominique, M. VANNIER Alain, M. VOISIN Jean-Baptiste, M. DUTHILLEUL Jean, M. SAMPSON Jean, M. LESEUR Michel, M. AUGER Michel, M. THIBAULT-BELET Patrick, Mme CANU Françoise, M. JEHANNE Eric, M. BOISSIERE Bernard, M. BORDEAU Jean-Pierre, M. CAPPELLE Hubert, M. DORGERE François, Mme DRAPPIER Michèle, M. GIBOURDEL Jean-Pierre, M. KIFFER Daniel, M. MADELON Jean-Louis, M. MONTIER Jean-Noël, M. PERDRIEL Daniel, M. PREVOST Jean-Jacques, M. VAMPA Marc, Mme VAN DEN DRIESSCHE Agnès, M. MALCAVA Didier, M. GROULT Jean-Louis, M. AGASSE Francis, M. ANTHIERENS André, M. BARON Marc, M. LEBOURGEOIS Alain, M. WEBER Claude, M. FORCHER Bernard, Mme DECLERCQ Florence, M. BELLIES Albert, Mme POTTIER Lydie, M. VILA Jean-Louis, M. DESCAMPS Alain, M. JUIN Jean-Bernard, M. ROUSSELIN Jean-Claude, M. DELAMARE Frédéric, M. PREVOST Lionel, Mme VATINEL Martine, M. BOUGET Daniel, Mme NADAUD Nadia, M. GRAVELLE Nicolas, M. CHALONY Gilbert, Mme RODRIGUE Colette, M. SZALKOWSKI Denis, M. LE BAILLIF Jacques, M. PIQUENOT Olivier, Mme AUGUSTIN Jeanine, M. RUEL Yves, M. MALARGE Pierre, Mme MARESCAL Josiane, M. FILET Gérard, M. MEZIERE Georges, Mme EPINETTE Jocelyne, Mme LEROUGE Valérie, M. DELAMARE Roger, M. DUVAL Yves, M. LHOMME Patrick

Suppléants :

Mme MARGUERITE Ana, M. PETIT Eric, M. BONNEVILLE Jean-Noël,

Absents excusés avec pouvoir :

M. FEDERICI Michel ayant donné pouvoir à M. LE ROUX Jean-Pierre, Mme GUITTON Sylvie ayant donné pouvoir à Mme POTTIER Lydie, Mme HESSE Francine ayant donné pouvoir à M. ROEHM Sébastien, M. BIBET Pierre ayant donné pouvoir à M. BONAMY Jean-Hugues, Mme CARMIGNAC Julie ayant donné pouvoir à Mme TURPIN Annie, Mme LEMOINE Béatrice ayant donné pouvoir à Mme VANDERHOEVEN Sandrine, M. SANDIN Christopher ayant donné pouvoir à M. WIRTON Philippe, Mme LECLERC Marie-Françoise ayant donné pouvoir à M. ROUSSELIN Jean-Claude, M. LAIGNEL Pascal ayant donné pouvoir à M. FILET Gérard, M. PRIVE Bruno ayant donné pouvoir à M. MEZIERE Georges, M. MECHOUAD Alain ayant donné pouvoir à M. DUVAL Yves, M. ADELINE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. KIFFER Daniel, M. GROULT Daniel ayant donné pouvoir à M. VAMPA Marc, Mme PETIT Danièle ayant donné pouvoir à Mme DRAPPIER Michèle, M. GOBRON François ayant donné pouvoir à M. LEBOURGEOIS Alain, M. ANNEST Patrick ayant donné pouvoir à Mme MABIRE Dominique, M. MALHERBE Yannick ayant donné pouvoir à M. LESEUR Michel,

Absents excusés :

Mme ANGOT Josiane, M. DAVION Olivier, Mme JOIN-LAMBERT Marie-Christine remplacée par Mme MARGUERITE Ana, M. CROMBEZ Guillaume remplacé par M. PETIT Eric, M. BOULLIER Philippe remplacé M. BONNEVILLE Jean-Noël, M. MILBERGUE Joël,

Absents :

M. BETOURNE Dominique, Mme VARANGLE Ingrid, M. LELOUP Gérard, M. BEAUFILS Lionel, M. DESCAMPS Joël, M. DANIEL Jean-Claude, M. BAISSÉ Christian, M. CAVELIER Sébastien, M. HEUTTE Yvon, M. HENON Jérôme,

Conseil Communautaire du 22 juin 2017  
**Délibération N° FI2017-71**

Objet : Modification du taux de CFE

Par courrier en date du 1<sup>er</sup> juin 2017, les services de la Préfecture informent la communauté de communes que le taux voté concernant la cotisation foncière des entreprises (C.F.E.) ne respecte pas le taux maximum autorisé avec majoration spéciale, qui s'élève à **20,87%**, et non 21,45% (taux arrêté par délibération en date du 20 avril 2017).

Il est donc proposé de modifier le taux de CFE en le réduisant à 20,87%, comme demandé par les services de la Préfecture.

A noter, qu'en maintenant les autres taux, cela conduira à une perte de produit attendu de fiscalité directe locale de 93 942 €. Pour conserver l'équilibre du budget, deux solutions sont envisageables :

1. Le conseil communautaire peut adopter une décision modificative pour diminuer le produit attendu au budget, diminution qui devra s'accompagner d'une baisse des dépenses ou de l'inscription d'une recette complémentaire non prévue. Dans le cas de l'IBTN, il y a une recette complémentaire de 760 064 € correspondant au montant du versement FPIC en faveur de l'IBTN au titre de l'année 2017.
2. Le conseil communautaire peut décider d'augmenter les taux de taxe d'habitation et des taxes foncières pour majorer le produit fiscal attendu, afin de la faire correspondre à celui prévu au budget.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Adopte** une décision modificative pour diminuer le produit attendu au budget, diminution qui devra s'accompagner d'une baisse des dépenses ou de l'inscription d'une recette complémentaire non prévue. Dans le cas de l'IBTN, il y a une recette complémentaire de 760 064 € correspondant au montant du versement FPIC en faveur de l'IBTN au titre de l'année 2017.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20170622-FI2017\_71-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2017

Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Résultats du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
115	115	0	0